TL 2867-8

PAX ROMANA

MIEC-IMCS — Mouvement International des Etudiants Catholiques
International Movement of Catholic Students

MIIC-ICMICA — Mouvement International des Intellectuels Catholiques
International Catholic Movement for Intellectual and Cultural Affairs

Consultative status with the Economic and Social Council of the United Nations and with UNESCO

Intervention orale sous le point 6 de l'ordre du jour de la
SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES DISCRIMINATOIRES
ET DE LA PROTECTION DES MINORITÉS à sa trente-huitième session

Madame la Présidente

La communauté internationale continue à se sentir très concernée par la tragédie vécue par le peuple du Timor Oriental. Des centaines de personnalités, des groupes des Églises ou travaillant pour les droits de l'homme, des journalistes de plusieurs pays ont manifesté encore récemment. Ils ont attiré l'attention de l'opinion publique et des pouvoirs publics sur la situation dans laquelle ce peuple est obligé à vivre depuis près de dix ans, sous l'occupation illégale menée par les autorités indonésiennes.

Je ne souhaite citer que les exemples les plus importants. Le 26 avril dernier 131 sénateurs américains se sont adressés au Président Reagan pour lui demander d'aborder la question du Timor Oriental avec les autorités portugaises, en profitant de sa visite à Lisbonne. Quelques jours plus tôt c'était Mme. Tatcher qui exprimait auprès du ministre des Affaires Étrangères indonésien, à Djakarta, des préocupations en ce qui concerne les droits de l'homme au Timor Oriental. À ce propos, le quotidien "The Times" du 9 avril citait le Sécrétaire des Affaires Étrangères britannique: "le peuple du Timor Oriental attend l'opportunité de pouvoir déterminer son propre avenir, en accord avec ses propres aspirations politiques, sans être préssionné par quelque pression que ce soit".

Le 3 juin dernier, 411 parlementaires de l'Australie, du Danemark, de la France, de la RFA, de l'Irlande, du Japon, des Pays-Bas, de la Nouvelle Zélande, de la Norvège, du Portugal, de l'Espagne, de la Suède et du Royaume Uni, ainsi que du Parlement Européen, ont reconnu l'occupation illégale du territoire par l'Indonésie, ont condamné les violations des droits de l'homme et ont affirmé que les négociations en cours ne seront valables que si elles incluent "la participation des réprésentants du peuple timorais, y compris ceux qui résistent à la présente occupation" et "un acte d'auto-détermination libre de toute intérférence et vérifié par des observateurs internationaux acceptés par le peuple timorais". Cette même déclaration a été signée par 140 groupes chrétiens dans 5 pays d'Asie, du Pacifique et l'Australie.

Madame la Présidente

Cette préocupation n'est pas sans motif.

D'après les informations que nous recevons, le peuple timorais continue à être étranger dans son propre pays, à subir des traitements cruels et inhumains, à être violé dans sa dignité et son identité culturelle et nationale.

MAILING ADDRESS
PAX ROMANA
B.P. 85
CH - 1211 Genève 20-CIC
(Switzerland)

MIEC-IMCS
171, rue de Rennes
F - 75006 Paris (France)
tél. 544 70 75

MIIC-ICMICA
37-39, rue de Vermont / B.P. 85
CH - 1211 Genève 20-CIC
tél. 022 / 33 67 40

PAX ROMANA

MIEC-IMCS — Mouvement International des Etudiants Catholiques
International Movement of Catholic Students

MIIC-ICMICA — Mouvement International des Intellectuels Catholiques
International Catholic Movement for Intellectual and Cultural Affairs

Consultative status with the Economic and Social Council of the United Nations and with UNESCO

Amnesty International présente des données abondantes et bien fondées sur les emprisonnements arbitraires, les éxécutions sommaires, les personnes torturées et celles disparues. Notre organisation a reçu, elle aussi, des informations en provenance du Timor Oriental qui confirment la continuation de l'emploi de ces méthodes envers la population timoraise, de la part de l'armée et des autorités indonésiennes.

Mais pourquoi le peuple timorais est-il toujours sacrifié, presque dix ans après l'invasion indonésienne, le 7 décembre 1975?

Nous donnons la parole aux timorais eux-mêmes, en citant un document récent issu de l'église du Timor Oriental:

"Après neuf ans d'occupation de cette partie du territoire par le gouvernement indonésien, térritoire considéré par ce même gouvernement indonésien comme partie intégrante de la nation indonésienne, la guerre - que l'on prétend faire passer pour une guerre civile - continue, et en proportions toujours croissantes avec le débarquement continuel de troupes indonésiennes et de matériel de guerre lourd, plus d'une dizaine d'helicoptères militaires pour des buts opérationnels et différents avions de combat de la Force Aérienne.

Si l'on tient compte de la constante insécurité des populations en beaucoup de zones du territoire, de l'exode continu des timorais, des continuelles migrations internes obligatoires vers les "resettlements", du manque de libre circulation de la population, devant de telles réalités nous pensons qu'est arrivé le moment de nous demander: tout cela sera-t-il seulement la manifestation d'un groupe ou d'une minorité obstinée, ou révèlera-t-il quelque chose de plus profond sur l'éxigence d'un peuple à ses droits fondamentaux?

L'Eglise croit que le peuple de Timor se sent frustré dans ces droits fondamentaux. Parmi ces droits il y a le droit du peuple timorais à orienter et diriger son propre destin. Il s'agit en vérité de gérer son destin selon son identité propre.

Le gouvernement indonésien part du principe que le peuple de Timor a déjà éxercé son droit à l'autodétermination. Toutefois l'Eglise considère que , le fait de ne s'être pas vérifiées les conditions nécéssaires à cet évènement, est une des causes qui explique l'angoissante situation vécue par le peuple timorais durant ces neuf années. Une guerre qui se prolonge pendant neuf ans ne peut être attribuée à l'obstination obsédée d'une minorité.

Comment justifier alors les arrestations continuelles, les disparitions, les déportations de milliers de civils au long de ces neuf années? Si la majorité du peuple timorais a déjà choisi son destin pourquoi continue-t-il à être incommodé et éliminé?".

Madame la Présidente

MIEC-IMCS
171, rue de Rennes
F - 75006 Paris (France)
tél. 544 70 75

MAILING ADDRESS
PAX ROMANA
B.P. 85
CH - 1211 Genève 20-CIC
(Switzerland)

MIIC-ICMICA
37-39, rue de Vermont / B.P. 85
CH - 1211 Genève 20-CIC
tél. 022 / 33 67 40

PAX ROMANA

MIEC-IMCS — Mouvement International des Etudiants Catholiques
International Movement of Catholic Students

MIIC-ICMICA — Mouvement International des Intellectuels Catholiques
International Catholic Movement for Intellectual and Cultural Affairs

Consultative status with the Economic and Social Council of the United Nations and with UNESCO

Madame la Présidente

Ces sentiments de l'Église du Timor Oriental sont partagés par quelques observateurs internationaux qui, à l'invitation du gouvernement indonésien, ont eu accès au Timor Oriental. Nous savons que les autorités de Djakarta n'accueillent que les visites qui soutiennent leurs points de vue. Et son organisation est toujours bien préparée, soumise à de significatives restrictions et soigneusement orientée et acompagée.

Pourtant, la délégation parlementaire de la République Fédérale d'Allemagne qui a visité le Timor Oriental pendant deux jours a incité, à l'unanimité, le gouvernement indonésien à dissoudre le camp d'internement d'Ataúro et à ouvrir le territoire au CICR, à la communauté internationale et à la presse, afin que le public puisse s'informer directement sur la situation. Le député Kloose a précisé qu'il avait rencontré sur l'île d'Ataúro des prisonniers détenus depuis 5 ans, sans qu'ils aient eu accès à une aide judiciaire. Il a déclaré, dans un article du Spiegel du 29 avril dernier: "l'impréssion générale qu'on a c'est que toute l'île est un lieu de détention".

Madame la Présidente

Nous sommes sûrs que le sort de tout un peuple qui se voit menacé jusqu'au péril de son extinction ne laisse pas indifférents les membres de cette Sous-Commission. Le peuple du Timor Oriental a droit à une libre circulation et à l'intérieur et vers l'extérieur de son pays, il a droit à la paix, il a droit à exprimer en toute liberté son identité historique et ses voeux en ce qui concerne son avenir. Il nous appartient d'aider à créer les conditions où ce droit puisse s'affirmer.

Merci, Madame la Présidente.

MIEC-IMCS
171, rue de Rennes
F - 75006 Paris (France)
tél. 544 70 75

MAILING ADDRESS
PAX ROMANA
B.P. 85
CH - 1211 Genève 20-CIC
(Switzerland)

MIIC-ICMICA
37-39, rue de Vermont / B.P. 85
CH - 1211 Genève 20-CIC
tél. 022 / 33 67 40